





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-199**

**Séance publique du**

**24 mai 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1154179-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONCEPT DE "JARDIN DES SCIENCES" FÉDÉRANT LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE ET MUSÉUM, LE PLANÉTIARIUM ET LES ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DE LA VILLE - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA CONFIGURATION ET LES MODALITÉS DE SA MISE EN ŒUVRE**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MAI 2019

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. PERRIN Jean-Marc, Mme SANTAMARIA Danielle , M. BOUDON  
Jacques , M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CONCEPT DE "JARDIN DES SCIENCES" FÉDÉRANT LA DIRECTION  
ARCHÉOLOGIE ET MUSÉUM, LE PLANÉTARIUM ET LES ASSOCIATIONS A CARACTÈRE  
SCIENTIFIQUE DE LA VILLE - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA CONFIGURATION ET  
LES MODALITÉS DE SA MISE EN OEUVRE- Décision du Conseil

Mes chers collègues

La ville d'Aix-en-Provence a une longue tradition de culture scientifique. Elle compte parmi les premières villes de Provence à s'être dotées d'un Muséum (1838), elle a créé un service archéologique en 1988 et elle a la chance d'accueillir, depuis de nombreuses années, d'autres partenaires scientifiques, le Planétarium et l'association des amis du Planétarium, l'Association Mycologique Aixoise et les Amis du Muséum. Ouvrant dans des domaines scientifiques spécifiques mais interconnectés, ces institutions offrent ainsi aux Aixois une palette d'informations et d'activités variée, qui diversifie l'offre muséale patrimoniale de la ville.

Pour autant, l'histoire de ces structures met en évidence des carences auxquelles il convient de remédier pour leur permettre d'avoir toute la dynamique nécessaire et attendue.

**Etat des lieux**

Le Muséum d'Histoire Naturelle a changé de lieu à plusieurs reprises et connu une première période de fermeture avant de s'installer en 1953 à l'hôtel Boyer d'Eguilles, rue Espariat. En 2014, contraint de libérer ce bâtiment, que la Ville louait depuis 70 ans, il a été à nouveau fermé dans l'attente de la création d'un nouvel équipement. Au moment de sa fermeture, et en

dépité de la vétusté de ses locaux, il accueillait plus de 40 000 visiteurs/an, ce qui en faisait, juste après le musée Granet rénové, l'établissement culturel le plus visité de la ville.

L'équipe du Muséum est aujourd'hui répartie sur deux sites : le pôle administratif et pédagogique s'est installé dans la bastide du parc Saint-Mitre, le pôle scientifique dans d'anciens locaux sis au Champ de Foire, dans le quartier de Barrida, où sont également réunies les collections du musée. La restructuration de ces réserves a été engagée en 2019.

Depuis septembre 2016, le Muséum est rattaché à la Direction Archéologie, devenue Direction Archéologie et Muséum. Ce rattachement trouve sa justification dans la dynamique opérationnelle et de recherche des deux entités et dans la combinaison de certaines des problématiques scientifiques qu'elles développent : la relation de l'Homme à son environnement, et son évolution dans le temps. Ces deux structures partagent d'autre part cette particularité que les collections qu'elles étudient et conservent sont, pour beaucoup, issues de leur activité de recherche et en constant enrichissement.

Le Planétarium a, quant à lui, connu une même errance, jusqu'en mai 2012, date à laquelle la Direction de la Politique de la Ville a fait approuver par le conseil municipal un projet global d'aménagement qui lui a permis de s'installer dans la villa Clair Matin, située à l'est du Parc Saint-Mitre. Inscrit dans le projet de réhabilitation des quartiers Beisson-Corsy, ce projet a été financièrement soutenu par l'ANRU, la CPA, la Région, le Conseil Départemental entre autres (cf délibération n° 2012.598 du 29 mai 2012).

Afin d'en favoriser le fonctionnement, la Ville avait prévu de doter le Planétarium d'une salle de projection sous dôme-écran équipée de sièges pour le public, d'un système de sonorisation et d'un simulateur de ciel avec le matériel vidéo nécessaire, de la plus grande coupole de la région Sud. Seule à ce jour, une partie des travaux a été réalisée. Par délibération (n° DL.2016-246 en date du 20 juin 2016), le conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen en vue d'acquérir le simulateur de ciel, à laquelle aucune suite n'a été donnée.

En ce qui la concerne, la Direction Archéologie est soumise à une situation paradoxale. Créée pour accompagner l'aménagement urbain et du territoire communal et, à ce titre, principal acteur de l'enrichissement des fonds patrimoniaux, elle n'a jamais disposé d'un lieu dédié où faire partager ses découvertes, si bien que ses actions de valorisation restent limitées, en dépit de l'attente du public. La Ville se prive ainsi d'un retour sur investissement à la hauteur des moyens très importants qu'elle consacre aux recherches.

Le Muséum d'Histoire Naturelle et le Planétarium se retrouvent aujourd'hui réunis dans l'emprise du parc Saint-Mitre, et partagent l'usage de la salle Gassendi qui est également ouverte à l'Association Mycologique Aixoise et aux Amis du Muséum. S'est, de fait, déjà constitué, dans l'emprise du parc Saint-Mitre, un pôle de médiation scientifique.

Toutefois, les conditions actuelles d'exercice du Muséum d'Histoire Naturelle et du Planétarium ne répondent pas aux critères d'accueil du public et restent très en deçà de leur capacité. Le Muséum n'a plus d'espaces d'exposition et sa politique culturelle reste soumise à la mise à disposition temporaire de salles d'exposition par d'autres structures de la ville ; il n'a pas non plus d'espace de médiation à la hauteur de son attractivité. Il en va de même pour la Direction Archéologie qui ne dispose d'aucun lieu de médiation dédié. Quant au Planétarium, s'il a bien été doté de nouveaux locaux, il reste en attente d'un équipement essentiel, à savoir un simulateur de ciel ainsi qu'une salle d'exposition lui permettant de mettre en valeur son activité spécifique. La coupole prévue dans le projet initial n'est d'autre part toujours pas achevée. Enfin, les dimensions de la salle Gassendi, seul espace actuellement disponible, n'en permettent pas une utilisation partagée.

## **Les collections**

Les fonds patrimoniaux conservés par le Muséum et la Direction Archéologie n'ont pas seulement un intérêt historique et scientifique intrinsèque ; ils sont un formidable atout pour la Ville en raison de leur singularité. Le Muséum d'Aix-en-Provence se distingue en effet des autres muséums par ses collections paléontologiques, principalement constituées par ses recherches et uniques au monde. C'est à partir de ces collections que le projet scientifique et culturel du futur Muséum a été élaboré. La Direction Archéologie conserve, quant à elle, la majorité des biens culturels (objets, lapidaire, numismatique, mosaïques...) issus des entrailles de la ville et de son territoire, et qui en réfléchissent, sur le temps long, les composantes tout à la fois sociétales, techniques, culturelles et spirituelles. Fondamentalement liés à la ville, ces fonds sont de ce fait tout aussi uniques et irremplaçables.

## **Les projets émergents**

Le récent rapprochement géographique de ces deux structures et de l'Association Mycologique Aixoise, couplé au rapprochement administratif du Muséum et de la Direction Archéologie ont cependant impulsé une dynamique intéressante, favorisée par la qualité environnementale du parc Saint Mitre qui offre un magnifique écrin végétal à l'organisation de nombreuses manifestations culturelles. Le Muséum tout comme le Planétarium se sont du reste immédiatement emparés de cette opportunité qu'ils exploitent avec succès : Fête de la Sciences, Fête de la Nature, Journées Européennes du patrimoine, Salon du Champignon, Printemps des planétariums. Dans ses nouveaux locaux, en dépit d'un équipement incomplet, le Planétarium accueille 21 000 visiteurs/an, dont 12 700 scolaires et enfants des centres sociaux. En 2018, le Muséum a accueilli sur le site de Saint-Mitre plus de 8 000 visiteurs (scolaires, manifestations et conférences), dont plus de la moitié sont des enfants. De son côté, la Direction Archéologie a récemment démontré sa capacité à mobiliser une forte fréquentation, avec les fouilles réalisées sur les places Verdun-Prêcheurs (53 000 visiteurs accueillis sur 30 jours de médiation). A travers les quelques chiffres énoncés, on devine le potentiel remarquable que représente une médiation scientifique intelligemment conjuguée.

Le projet de création d'un nouveau muséum dans le parc Saint Mitre, inscrit depuis cette année au plan pluriannuel d'investissement, a par ailleurs motivé une réflexion d'ensemble sur les modalités de développement de cet établissement, sur les modalités de partenariat avec le Planétarium et de collaboration avec la Direction Archéologie. L'idée a émergé de conduire ce projet de Muséum non plus isolément mais dans le cadre d'un programme culturel et scientifique ambitieux, à même de prendre en compte et de conjuguer autant que possible les capacités et les besoins de ces trois entités et des associations qui les soutiennent.

## **Concept du « Jardin des Sciences »**

S'appuyant sur l'expérience de l'université de Strasbourg (planétarium, patrimoine universitaire, conférences) et notamment de Dijon Métropole (planétarium, muséum, jardin botanique, conférences), précurseur dans le domaine, a ainsi émergé le concept de "**Jardin des Sciences**" fédérant, dans un même projet global et sur un même site naturel, les acteurs de la médiation scientifique d'Aix-en-Provence. Nouveau, un tel concept revêt des intérêts multiples. Il répond d'abord au rapprochement géographique des principaux acteurs aixois concernés, qui facilite les collaborations et sous-tend des possibilités de mutualisation intéressantes. Il répond également à la qualité du lieu lui-même, le parc Saint-Mitre, dont l'attractivité en tant que parc naturel urbain se renforce de jour en jour. Outre l'espace arboré ouvert au public, s'y trouvent la serre hollandaise récemment restaurée et un arboretum. Le

Muséum, en collaboration avec la Direction des Espaces Verts, y projette d'autre part la création de jardins thématiques.

Par la diversité des entités qu'il réunit, ce site permet ainsi une vision complète et transverse sur l'ensemble des sciences naturelles (sciences de l'univers, sciences de la terre et sciences de la vie) ainsi que des sciences humaines, et a notamment vocation à devenir un lieu dédié aux relations Homme/nature/environnement et au génie humain. C'est aussi le lieu où peut le mieux s'exprimer l'histoire des sciences au sens large.

La localisation du site constitue par ailleurs un atout remarquable sur le plan urbain. Il est situé dans le quartier du Jas de Bouffan qui, avec plus de 13 000 habitants est le plus peuplé d'Aix-en-Provence. Quartier en pleine expansion avec une augmentation de 8 % de sa population, le Jas de Bouffan réunit une population en attente d'offres culturelles et de valorisation du cadre de vie. Il accueille plusieurs établissements scolaires (3 écoles primaires et 2 collèges). Il est d'autre part bien desservi par les transports en commun ce qui augure favorablement de l'intérêt des autres établissements scolaires de la Ville et des villes voisines ; il offre d'importantes possibilités de stationnement et les axes autoroutiers proches et nouvellement réaménagés y permettent au public un accès rapide.

Identifié géographiquement, le futur « **Jardin des Sciences** » se trouverait, enfin, sur un parcours patrimonial en construction à l'ouest de la ville, avec, dans le prolongement du centre ancien, le site de la Seds, la bastide du Jas de Bouffan et la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, sise au Château de l'Horloge.

L'implantation d'un pôle culturel et scientifique dans ce secteur permettrait ainsi un rééquilibrage des zones touristiques de la ville ; il constitue aussi un levier dans la politique de la ville en faveur des populations défavorisée (cité Corsy).

### **Le « Jardin des Sciences », un espace dédié au partage des savoirs**

La synergie engagée autour de ce projet de « **Jardin des Sciences** » et la participation active des différents partenaires trouvent leur essence dans différents domaines :

- La recherche et la valorisation des collections municipales, au cœur des missions de la Direction Archéologie et Muséum
- Les missions éducatives et pédagogiques dans lesquelles toutes les structures concernées sont engagées : le Muséum et le Planétarium notamment conçoivent des ateliers et des animations au plus près des thématiques des programmes scolaires, permettant aux enseignants d'avoir de véritables supports pédagogiques ; la Direction Archéologie s'est pareillement orientée vers de la médiation scolaire (interventions dans les écoles, projets EAC).
- Plus largement, le partage des connaissances avec le public avec des cycles de conférences croisés et la participation à, voire la coordination de grandes manifestations nationales (Nuit des Musées, journées nationales de l'archéologie, journées européennes du patrimoine, Fête de la Science, Fête de la Nature ...).

Pour répondre de la façon la plus optimale aux besoins de ces structures, il apparaît judicieux de se saisir de l'opportunité qu'offre le projet de Muséum en cours de conception pour l'envisager dans le cadre plus large d'un « **Jardin des Sciences** », de manière à :

- examiner les besoins propres au Muséum d'une part, au Planétarium de l'autre, ainsi qu'à la Direction Archéologie et aux associations partenaires,
- déterminer quelles peuvent être les actions propres à chaque entité, et communes,
- analyser quels espaces pourraient être éventuellement mutualisés. Véritable interface à vocation pédagogique et de formation, ce "**Jardin des Sciences**" permettrait, en effet, de rationaliser et d'optimiser les installations (accueil du public, organisation des ateliers, conférences), d'accroître l'efficacité des structures, tout en identifiant le périmètre de responsabilités de chacune d'entre elles.
- définir les grandes orientations d'une programmation scientifique, culturelle et patrimoniale à la hauteur des compétences en présence et des attentes, de plus en plus exigeantes, de la population.

Tisser des liens forts entre la ville et ses partenaires privilégiés associatifs relève d'un intérêt avéré, fédérant autour d'un projet structurant, porteur en matière de pédagogie et d'attrait touristique rayonnant déjà au niveau international.

C'est pourquoi, la Direction Archéologie et Muséum propose de lancer une étude sur ce projet global de « **Jardin des Sciences** » intégrant les partenaires associatifs identifiés. Les objectifs visés sont le recensement des besoins des différentes entités concernées, l'identification des moyens mutualisables, l'estimation et la programmation des dépenses, l'élaboration d'un calendrier réaliste, permettant un échelonnement raisonné des réalisations, ainsi que le recensement exhaustif des demandes de subventions éligibles pour les différentes entités.

Dès le principe de ce « **Jardin des Sciences** » acté, une communication large pourrait être mise en place, incluant l'ensemble des projets en cours et projetés : restructuration des réserves du Muséum, complétude du Centre de Conservation et d'Etude des collections archéologiques, modernisation du Planétarium, réalisation du Muséum, aménagement de la serre, création de jardins thématiques....

Cette communication à destination des partenaires, des riverains et des usagers doit se faire au fil du programme général, et présenter une préfiguration des différents projets, dans l'attente de leur réalisation. Outre la lisibilité qu'elle leur donnerait, une telle communication pourrait être un véritable vecteur de dynamisme local et d'actions participatives.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord sur le principe de création d'un « Jardin des Sciences »,
- **AUTORISER** la Direction Archéologie et Muséum à lancer les études nécessaires,
- **AUTORISER** la recherche de financement auprès des partenaires institutionnels ou privés,





DL.2019-199 - CONCEPT DE "JARDIN DES SCIENCES" FÉDÉRANT LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE ET MUSÉUM, LE PLANÉTARIUM ET LES ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DE LA VILLE - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA CONFIGURATION ET LES MODALITÉS DE SA MISE EN OEUVRE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»